

6

Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)



➤ Pourquoi ?

- Je suis accueilli dans un ESAT, un foyer ou un service d'hébergement en milieu ouvert.
- Je suis élu au CVS (Conseil de la Vie Sociale).
- Je suis donc le porte-parole des personnes accompagnées dans mon établissement.
- Cette formation me permettra de comprendre l'importance de mon rôle de délégué CVS.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis au CVS, c'est-à-dire au Conseil de la Vie Sociale.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 3 journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Le CVS :
 - C'est quoi un CVS?
 - Qui participe au CVS ?
 - De quoi parle-t-on au CVS ?
 - Qu'est-ce qu'on fait au CVS ?
- Comment un CVS se prépare ?
- Comment se passe un CVS ?
- Comment redonner les informations aux autres personnes accompagnées ?
- Etre délégué CVS
- Comment communiquer avec les autres personnes accompagnées ?

➤ Le prix

La formation coûte 2 700 euros à mon établissement.